

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2016

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2016

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY, et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «SICAV SECURITY», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.104.882 DT et un résultat net de la période du troisième trimestre 2016 s'élevant à 9.423 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du troisième trimestre 2016, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 30 septembre 2016.

Au cours de cette même période, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en actions, Bons de Trésor Assimilables et Emprunts Obligataires à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 septembre 2016, ce taux n'est que de 80,01%.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des deux observations ci haut indiquées, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «SICAV SECURITY» arrêtés au 30 septembre 2016, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 1^{er} novembre 2016

Le Commissaire aux Comptes:

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 30/09/2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		885 072	858 486	879 962
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	260 285	261 507	250 454
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	624 787	596 979	629 508
AC1c Autres valeurs		-	-	-
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		221 156	237 086	223 031
AC2a Placements monétaires	3.4	217 575	211 191	211 289
AC2b Disponibilités		3 581	25 895	11 742
Total Actif		1 106 228	1 095 572	1 102 993
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.6	1 075	1 064	1 098
PA2 - Autres créditeurs divers	3.7	271	260	261
Total Passif		1 346	1 324	1 359
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.8	1 075 151	1 068 380	1 068 481
CP2 - Sommes distribuables		29 731	25 868	33 153
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		29	47	47
CP2b Sommes distribuables de la période		29 702	25 821	33 106
Actif Net		1 104 882	1 094 248	1 101 634
Total Passif et Actif Net		1 106 228	1 095 572	1 102 993

ETAT DE RESULTAT
Pour la période du 01/01/2016 au 30/09/2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Période du 01/07/16 au 30/09/16	Période du 01/01/16 au 30/09/16	Période du 01/07/15 au 30/09/15	Période du 01/01/15 au 30/09/15	Exercice clos le 31/12/15
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	8 806	32 726	9 350	28 301	36 541
PR1a Dividendes		1 017	9 037	2 091	6 330	6 330
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 789	23 689	7 259	21 971	30 211
PR1c Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	2 588	7 672	2 705	7 750	10 369
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 394	40 398	12 055	36 051	46 910
CH1 - Charges de gestion des placements	3.9	(3 281)	(9 830)	(3 233)	(9 723)	(12 973)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		8 113	30 568	8 822	26 328	33 937
CH2 - Autres charges	3.10	(307)	(933)	(303)	(915)	(1 218)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 806	29 635	8 519	25 413	32 719
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		9	67	440	408	387
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 815	29 702	8 959	25 821	33 106
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(9)	(67)	(440)	(408)	(387)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		4 426	2 019	(30 381)	(14 084)	(13 269)
Frais de négociation de titres		(7)	(7)	-	-	-
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(2 802)	(2 755)	(55)	449	521
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 423	28 892	(21 917)	11 778	19 971

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Pour la période du 01/01/2016 au 30/09/2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/07/16 au 30/09/16	Période du 01/01/16 au 30/09/16	Période du 01/07/15 au 30/09/15	Période du 01/01/15 au 30/09/15	Exercice clos le 31/12/15
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	9 423	28 892	(21 917)	11 778	19 971
AN1a Résultat d'exploitation	7 806	29 635	8 519	25 413	32 719
AN1b Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	4 426	2 019	(30 381)	(14 084)	(13 269)
AN1c Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	(2 802)	(2 755)	(55)	449	521
AN1d Frais de négociation de titres	(7)	(7)	-	-	-
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	(33 119)	-	(28 890)	(28 890)
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	389	7 475	18 787	13 717	12 910
AN3a <u>Souscriptions</u>	3 805	23 627	95 832	125 285	173 209
Capital	3 716	22 808	93 525	122 042	169 515
Régularisation des sommes non distribuables	(1)	246	355	461	(468)
Régularisation des sommes distribuables	90	573	1 952	2 782	4 162
AN3b <u>Rachats</u>	(3 416)	(16 152)	(77 045)	(111 568)	(160 299)
Capital	(3 336)	(15 475)	(75 020)	(108 384)	(156 659)
Régularisation des sommes non distribuables	1	(166)	(513)	(677)	268
Régularisation des sommes distribuables	(81)	(511)	(1 512)	(2 507)	(3 908)
Variation de l'actif net	9 812	3 248	(3 130)	(3 395)	3 991
AN4 - <u>Actif net</u>					
AN4a Début de période	1 095 070	1 101 634	1 097 378	1 097 643	1 097 643
AN4b Fin de période	1 104 882	1 104 882	1 094 248	1 094 248	1 101 634
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
AN5a Début de période	65 116	64 695	63 636	63 926	63 926
AN5b Fin de période	65 139	65 139	64 743	64 743	64 695
Valeur liquidative	16,962	16,962	16,901	16,901	17,028
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	3,43%	3,50%	-7,90%	1,43%	1,81%

Notes aux Etats Financiers Trimestriels au 30-09-2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2016 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30/09/2016 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché au 30/09/2016 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilable sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2016 un montant de 260.285 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions	16 854	92 016	205 085	18,56%
Banque de Tunisie	2 400	3 601	19 156	1,73%
Céréalis	1 117	7 540	3 580	0,32%
Ennakl	2 000	21 400	28 656	2,59%
Magasin Général	875	6 181	20 816	1,88%
Monoprix	2 160	6 111	21 388	1,94%
One Tech	4 000	26 000	30 000	2,72%
SFBT	3 452	11 623	66 534	6,02%
UIB	850	9 560	14 955	1,35%
Titres OPCVM	533	55 345	55 200	5,00%
Cap Oblig Sicav	533	55 345	55 200	5,00%
Total	17 387	147 361	260 285	23,56%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 3^{ème} trimestre 2016 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/06/2016	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2016
Actions et Droits	12 353	0	2 011	4 813	-2 802	7 540
Céréalis	12 353	0	2 011	4 813	-2 802	7 540

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2016 un montant de 624.787 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2016	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat :	1 100	195 850	199 743	18,08%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	98 309	8,90%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	101 434	9,18%
Emprunts des sociétés :	5 450	410 502	425 043	38,47%
ATL 2013-2	600	60 000	63 031	5,70%
Attijari Leasing 2015/1	1 000	80 000	82 159	7,44%
Attijari Bank Sub 2015	500	50 000	52 726	4,77%
BTK 2012/1	700	40 002	41 769	3,78%
CHO Company 2009	600	30 000	30 961	2,80%
CIL 2015/2	500	50 000	52 818	4,78%
HL 2013/2	300	18 000	18 612	1,68%
UIB 2009/1	500	32 500	32 816	2,97%
UIB 2011/1	500	25 000	25 105	2,27%
HL 2016/2	250	25000	25 046	2,28%
Total	6 550	606 352	624 787	56,55%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 3^{ème} trimestre 2016 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 30/06/2016	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2016
Obligations et Valeurs assimilées					
Emprunts de sociétés					
UIB 2009/1	35 000	-	2 500	-	32 500
UIB 2011/1	30 000	-	5 000	-	25 000
HL 2016/2	-	25 000	-	-	25 000
Total	65 000	25 000	7 500	-	82 500

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8.806 DT pour la période allant du 01-07-2016 au 30/09/2016 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des actions (Dividendes)	1 017	9 036	2 091	6 330	6 330
Revenus des Emprunts d'Etat	2 390	7 117	2 573	7 275	9 481
Revenus des Emprunts de Sociétés	5 399	16 573	4 686	14 696	20 730
Total	8 806	32 726	9 350	28 301	36 541

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2016 à 217.575 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Cout d'acquisition	Valeur au 30/09/2016	% de l'Actif Net
PLT 24.10.2016 ATB	100	100 000	102 091	9,24%
PLT 27.11.2016 ATB	115	115 000	115 484	10,45%
Total	215	215 000	217 575	19,69%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2.588DT pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2016 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des placements à terme	2 588	7 672	2 705	7 750	10 369
Total	2 588	7 672	2 705	7 750	10 369

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.075 DT au 30/09/2016 contre 1.064 DT au 30/09/2015.

3.7 Note sur les autres créiteurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 30/09/2015	Valeur au 31/12/2015
TCL	14	8	9
Retenue à la source	166	162	159
Redevance CMF	91	90	93
Total	271	260	261

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 9.812 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	1 997
Variation de la part Revenu	7 815
Variation de l'Actif Net	9 812

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2016 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/07/2016	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2016
Montant :	1 075 434	3 716	(3 336)	1 075 814 ^(*)
Nombre de titres :	65 116	225	202	65 139
Nombre d'actionnaires	41	1	0	42

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/07/2016. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2016 au 30-09-2016).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2016
Capital sur la base de la part de capital de début de période	1 075 814
Variation des +/- values potentielles sur titres	2 019
+/- values réalisées sur cession de titres	(2 755)
Frais de négociation de titres	(7)
Réglé des sommes non distribuables de la période	80
Capital au 30.09.2016	1 075 151

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	3 281	9 830	3 233	9 723	12 973
TOTAL	3 281	9 830	3 233	9 723	12 973

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du 3^{ème} trimestre 2016 s'élève à 3.281DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 au 30/09/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Redevance CMF	278	833	274	824	1 099
TCL	28	99	28	90	117
Autres charges	1	1	1	1	1
TOTAL	307	933	303	915	1 218